

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Septembre 2022

178x22

TARIFS ECOLE D'ARTS PLASTIQUES

Par délibération N° 321X15 du 21 décembre 2015, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'école municipale d'Arts Plastiques.

Il convient d'actualiser ces derniers au vu de l'augmentation des charges subies par la commune.

TARIFS TRIMESTRIELS :

	<i>1er atelier COMMUNE</i>	<i>1er atelier HORS COMMUNE</i>	<i>2ème atelier COMMUNE</i>	<i>2ème atelier HORS COMMUNE</i>
ADULTES	62,50€ (50,00€)*	125,00€ (100,00€)*	47,50€ (38,00€)*	94,00€ (75,00€)*
1er ENFANT	62,50€ (50,00€)*	125,00€ (100,00€)*	47,50€ (38,00€)*	94,00 € (75,00€)*
2ème ENFANT	47,50€ (38,00€)*	94,00€ (75,20€)*	35,00€ (28,00€)*	70,00 €* (56,00€)*
3ème ENFANT ET PLUS	32,50€ (26,00€)*	65,00€ (52,00€)*	25,00€ (20,00€)*	50,00 € (40,00€)*
ATELIER SCULPTURE MODELAGE ET MOULAGE	77,50€ (62,00€)*	156,50€ (125,00€)*	59,00€ (47,00€)*	116,50€ (93,00€)*

*Tarifs appliqués pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

- ADOPTE les nouveaux tarifs
- PRECISE que la délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE SECRETAIRE
EMELINE COCH

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 septembre 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI